

# H10 - LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE ENTRE ÉLARGISSEMENT, APPROFONDISSEMENT ET REMISES EN QUESTION DEPUIS 1992

Séance 1 : 1 heure

## Introduction

Doc. 1 page 304 : « L'Union européenne se dote d'une monnaie unique »

Doc. 2 page 305 : « L'Union européenne rejetée par le Royaume-Uni »

- En 1992, le traité de Maastricht est adopté et transforme la **construction européenne** (processus initié après la Seconde Guerre mondiale visant à renforcer la coopération entre les États européens) : la Communauté économique européenne (CEE) devient l'Union européenne (UE).
- Ce nouveau traité ouvre la voie à un **élargissement** (processus par lequel de nouveaux États adhèrent à l'Union européenne) mais aussi à un **approfondissement** (processus par lequel les États de l'Union européenne affermissent leur coopération en renforçant les institutions communautaires ou les politiques communes) de l'Union européenne. Malgré ce double processus d'élargissement et d'approfondissement, l'Union européenne est remise en question de façon virulente à partir des années 2010 : elle traverse à l'heure actuelle une crise majeure.
- **Problématique : Pourquoi l'élargissement et l'approfondissement de l'Union européenne provoquent-ils des remises en question depuis 1992 ?**

## I. Une construction européenne qui s'approfondit et s'élargit

### A. La relance de la construction européenne

Doc. vidéoprojeté : « Les principaux courants idéologiques européens »

Doc. 1 page 308 : « Les institutions de l'Union européenne (depuis 2009) »

Doc. vidéoprojeté : « Rolland Dumas signe l'Acte unique européen le 17 février 1986 »

- Avec les **traités de Rome (1957)**, la construction européenne s'est orientée vers une **intégration** (mise en place d'organisations supranationales supposant des transferts de compétences des institutions nationales vers les institutions communes) économique : la Communauté économique européenne (CEE) est un **marché commun** (marché au sein duquel les agents économiques peuvent acheter et vendre sans droits de douane et avec libre circulation) avec la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.
- Depuis ses débuts, la construction européenne est marquée par un débat entre **souverainistes** (partisans d'une Europe fonctionnant autour d'une coopération sans abandon de souveraineté) et **fédéralistes** (partisans d'une Europe organisée autour d'institutions communes placées au-dessus des États). Les institutions de la CEE sont un compromis entre ces deux conceptions :
  - le Conseil des ministres incarne les intérêts des États et prend les décisions à l'unanimité ou à la **majorité qualifiée** (système de décision dans lequel chaque État dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa population) ;
  - la Commission européenne incarne la logique supranationale : elle propose des lois et veille à l'application des traités et des décisions du Conseil des ministres ;
  - le Parlement européen discute et vote les lois et le budget avec le Conseil de l'UE ;
  - le Conseil de l'UE définit les priorités européennes et accroît le poids des États ;
- Face aux difficultés des années 1970-1980, les États membres de la CEE tendent à se replier sur eux-mêmes et l'on assiste à une vague d'**euroscpticisme** (attitude méfiante et critique vis-à-vis de la construction européenne). Le Président de la Commission européenne, le français **Jacques Delors**, propose de relancer la construction européenne par le **vote de l'Acte unique européen** en **1986** : il prévoit la mise en place d'un **marché unique** (marché impliquant la libre circulation et l'harmonisation des législations entre États membres) pour 1993.

**Point de passage et d'ouverture 1 : « 1994 : le tunnel sous la Manche »**

Doc. vidéoprojeté : « Une nouvelle génération européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Un tunnel qui ne fait pas l'unanimité »

Consigne : Confrontez les documents pour mettre en évidence les espoirs et les craintes que soulève le tunnel sous la Manche dans le cadre de la construction européenne.

**Point méthode : Analyser un document iconographique (affiche ou caricature)**

- débiter par décrire l'affiche : éléments dessinés, couleurs, position...
- mobiliser des connaissances du cours : événements, personnages, notions...
- critiquer le document : donner les intérêts et les limites du document

• La France et le Royaume-Uni signent en 1986 le traité de Canterbury qui prévoit la construction d'un tunnel sous la Manche. Cette réalisation concrète participe à une plus grande intégration européenne. Le tunnel est inauguré en 1994.

- l'affiche publicitaire d'Eurostar met en avant Jeanne d'Arc (celle qui a combattu les Anglais pendant la Guerre de Cent ans et qui a été condamnée à mort et brûlée vive par eux en 1431) pour faire la promotion de l'Eurostar, ce TGV qui relie Paris à Londres en 2 heures 15 en passant par le tunnel sous la Manche. Cette affiche vante la facilitation des séjours touristiques à Londres depuis Paris et le rapprochement culturel entre les peuples français et britanniques ;
- la campagne des compagnies de ferries transmanche contre le tunnel sous la Manche représente les constructeurs du tunnel sous la forme d'une autruche, la tête dans un trou, qui ne voit pas tous les problèmes engendrés par ce futur tunnel : difficultés de construction, coût exorbitant, montant élevé du péage... Derrière cette campagne, il s'agit pour les compagnies de ferries de faire échouer le projet de tunnel sous la Manche car elles craignent sa concurrence.

## B. La naissance de l'Union européenne (1992)

Doc. vidéoprojeté : « La signature du traité de Maastricht, aux Pays-Bas, le 7 février 1992 »

Doc. vidéoprojeté : « Les objectifs du traité de Maastricht »

Doc. vidéoprojeté : « Les piliers de l'Union européenne ».

- Le **traité de Maastricht**, signé en **1992**, crée l'Union européenne (UE) et lui donne une dimension politique inédite. Ce traité regroupe trois piliers :
  - le pilier centré sur l'établissement du marché unique et de l'union économique et monétaire. Il concerne les domaines qui font l'objet d'un transfert de **souveraineté** (ensemble des pouvoirs exercés par un État sur son territoire et sa population) au profit des institutions européennes : la monnaie ne sera plus nationale ;
  - le pilier instaurant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;
  - le pilier créant une coopération policière et judiciaire ;

Les deux derniers piliers prévoient une coopération, sans transfert de souveraineté. De plus, le traité renforce les prérogatives du Parlement européen, notamment en matière législative.

**Point de passage et d'ouverture 2 : « L'euro : genèse, mise en place et débats »**

Doc. vidéoprojeté : « Une monnaie unique »

Doc. vidéoprojeté : « Une critique de l'adhésion de l'Estonie à l'euro »

Consigne : Confrontez les documents pour mettre en évidence les débats relatifs aux bienfaits et aux critiques soulevés par la mise en circulation de l'euro.

**Point méthode : Analyser un document iconographique (affiche ou caricature)**

- **débuter par décrire l'affiche** : éléments dessinés, couleurs, position...
- **mobiliser des connaissances du cours** : événements, personnages, notions...
- **critiquer le document** : donner les intérêts et les limites du document

• L'union économique et monétaire prévoit la coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres, ainsi que l'adoption d'une monnaie commune, l'euro. Le traité de Maastricht fixe des **critères de convergence** (critères imposés pour pouvoir passer à l'euro : contenir son déficit public à 3% du PIB et sa dette publique à 60% du PIB) à respecter pour pouvoir adopter le futur euro. En 1999, il entre en vigueur dans onze pays. En 2002, les pièces et les billets sont mis en circulation. Avec l'euro, les États abandonnent un attribut emblématique de leur souveraineté nationale : la monnaie. La politique monétaire est transférée à la Banque centrale européenne, créée en 1998.

- la une du journal français *Libération* en date du 1<sup>er</sup> janvier 1999, jour à partir duquel l'euro est la monnaie officielle de onze pays européens, dit que l'euro est une « aventure », une étape supplémentaire dans la construction européenne. Cette une représente un super-héros costumé aux couleurs du drapeau de l'UE, portant un béret sur la tête et tenant une pièce d'un euro entre ses mains. Il représente la France – et à travers elle les dix autres pays de la zone euro. Ce super-héros incarne la puissance monétaire de la zone euro grâce à la monnaie unique ;
  - l'affiche des opposants à l'entrée de l'Estonie dans la zone euro compare la monnaie unique au naufrage du Titanic en 1912. Le navire est en train de couler et sur les quatre cheminées sont dessinées des symboles €, associés au nom des États les plus endettés de l'UE et qui ont déclenché la crise de la zone euro en 2009. Cette affiche est une façon, pour les opposant estoniens à l'entrée dans la zone euro, de dire à la population, que le pays va être « embarqué » dans les difficultés financières de cette zone.
- Mais l'approfondissement de la construction européenne ne se fait pas sans résistances. En France, le traité de Maastricht est accepté de justesse par référendum (51,04% de oui). Au Danemark, la population doit voter une seconde fois suite à un premier refus. Tout comme les Danois, les Britanniques conservent leur monnaie.

### C. Concilier élargissement et approfondissement

Doc. 2 page 309 : « La construction européenne depuis les années 1990 »

Doc. 5 page 315 : « Des mesures pour concilier élargissement et approfondissement »

- La fin de la Guerre froide marque un tournant dans la construction européenne, qui peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent. En 1995, l'Autriche, la Suède et la Finlande adhèrent à l'UE. En 2004, l'UE accueille 10 nouveaux États (Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie, Chypre et Malte). En 2007, la Bulgarie et la Roumanie intègrent l'UE, suivie de la Croatie en 2013. Certains craignent que ces élargissements ne nuisent à l'approfondissement de l'UE et à son fonctionnement institutionnel. L'efficacité semblerait exiger une Europe supranationale. Mais l'attachement à la souveraineté nationale reste grand, tant dans les pays d'Europe qui viennent de rentrer qu'en Europe de l'Ouest.
- Le traité d'Amsterdam (1997) et le traité de Nice (2001) tentent d'améliorer le fonctionnement de l'UE mais ils s'avèrent insuffisants. L'UE met alors en chantier un projet de Constitution européenne que la France et les Pays-Bas rejettent par référendum en 2005. Pour sortir de l'impasse, en 2007, l'UE adopte le traité de Lisbonne. Il renforce le pouvoir des parlements nationaux et européens et clarifie le partage des pouvoirs entre l'UE et les États membres. Pour faciliter la prise de décision dans une Europe élargie, le vote à la majorité qualifiée est étendu à de nouveaux domaines. Pour doter l'UE d'une meilleure visibilité mondiale, deux fonctions sont créées : un Président du Conseil européen (l'ancien Premier Ministre belge Charles Michel) et un Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (l'ancien Ministre espagnol des affaires étrangères Josep Borell).

## II. Une construction européenne qui est remise en question

### A. Une construction européenne inachevée

Doc. 2 page 309 : « La construction européenne depuis les années 1990 »  
Doc. 5 page 315 : « Des mesures pour concilier élargissement et approfondissement »  
Doc. 1 page 323 : « Le drapeau de la discorde »

- L'Union européenne est une construction unique à l'échelle mondiale, au sein de laquelle les États ont abandonné une part importante de leur **souveraineté** (pouvoirs qu'exerce un État sur son territoire et sa population) tout en conservant aussi des prérogatives importantes. Aucune organisation régionale sur la planète n'est aussi aboutie que l'Union européenne. Si certains États membres de l'UE, comme l'Allemagne, sont favorables à plus de fédéralisme, d'autres pays, comme la Hongrie, défendent fermement le souverainisme.
- Des États, attachés à leur souveraineté, refusent de participer à certains programmes communs : le Royaume-Uni et le Danemark n'ont pas adopté l'euro ; le Royaume-Uni et l'Irlande n'ont pas intégré l'espace Schengen permettant la libre circulation des hommes. À l'inverse, des procédures de « coopération renforcée » sont prévues depuis le **traité d'Amsterdam** de **1997** pour permettre aux États de coordonner leurs actions, comme dans la lutte contre le terrorisme.
- Pour permettre à l'Union européenne de s'affirmer comme un acteur majeur des relations internationales, le traité de Maastricht créé une politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Mais la mise en place d'une diplomatie voire d'une défense commune s'est heurtée au refus des États de déléguer une partie de leur souveraineté et aux désaccords entre les États membres : en août 2013, l'Union européenne ne parvient pas à trouver une décision commune à propos d'une éventuelle intervention militaire en Syrie contre Bachar el-Assad.

### B. Une construction européenne en crises

Doc. 5 page 317 : « Répondre à la crise de l'euro de 2009 »  
Doc. 1 page 322 : « L'Union européenne face aux migrations externes »  
Doc. 2 page 322 : « Une crise migratoire sans précédent »  
Doc. 2 page 305 : « L'Union européenne rejetée par le Royaume-Uni »

- À partir de 2009, dans un contexte de mondial de crise financière, la zone euro est fragilisée par l'endettement excessif de certains de ses membres (Grèce, Irlande, Espagne, Portugal). Certains États (Allemagne) réfléchissent à des mécanismes de contrôle. Pour aider les États les plus endettés, un **Mécanisme européen de stabilité** (MES) est créé en **2012**, leur apportant, sous conditions, une aide financière. En 2012, un traité sur la stabilité économique et monétaire est adopté : il impose aux États un équilibre de leurs comptes publics sous peine de sanctions.
- À partir de 2015, l'Union européenne est confrontée à une explosion des flux migratoires en provenance de certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, touchés par des conflits ou des difficultés économiques (Libye, Syrie). L'Union européenne décide le renforcement des contrôles aux frontières, organisé par l'agence Frontex. La répartition des demandeurs d'asile, dont la gestion revient au premier pays d'accueil selon le **règlement de Dublin** de **2013**, créé des tensions au sein de l'Union européenne : des États (Italie, Grèce) se disent submergés par l'afflux des migrants et accusent les autres États de ne pas en accueillir. Afin de calmer ces tensions à propos des flux migratoires, **Angela Merkel**, chancelière allemande, ouvre ses frontières aux migrants à partir de 2015 : son pays a besoin de main-d'œuvre.
- Le **23 juin 2016**, les Britanniques décident par **référendum de sortir de l'Union européenne**. Le **Brexit** (processus de sortie de l'Union européenne voulu par le Royaume-Uni) est une première dans l'histoire de la construction européenne car c'est la première fois qu'un État quitte l'union. Les négociations entre le Premier Ministre britannique, **Boris Johnson**, et la Commission européenne ont été longues et difficiles. La sortie britannique de l'Union européenne n'est finalement intervenue que le 31 janvier 2020.

### C. Une construction européenne plus politique ?

Doc. 1 page 324 : « La création d'une citoyenneté européenne »

Doc. vidéoprojeté : « Les droits du citoyen »

Doc. vidéoprojeté : « Les symboles de l'Union européenne »

Doc. 2 page 324 : « L'exercice de la citoyenneté européenne »

- Le traité de Maastricht a institué une citoyenneté européenne : les citoyens européens disposent du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes, du droit de circuler, de séjourner, de travailler ou d'étudier dans un autre État que le leur. L'existence d'un drapeau (douze étoiles jaunes sur fond bleu), d'un hymne (*L'Ode à la joie* de Beethoven), d'une Journée de l'Europe (9 mai), d'une devise (« Unie dans la diversité ») et d'une monnaie unique (l'euro) essaient de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens à l'Union européenne.
- Mais les citoyens reprochent à la construction européenne d'être un processus imposé par des chefs d'État, de gouvernement ou des hauts fonctionnaires, sans les avoir suffisamment associés. Ils critiquent la complexité des institutions, la difficulté à voir l'utilité de l'Union européenne au quotidien. Ces critiques ont été prises en compte avec la création d'une citoyenneté européenne, par le renforcement du poids du Parlement européen dans la prise de décisions ou encore par l'**initiative citoyenne européenne** (obligation pour la Commission européenne de présenter une loi devant le Parlement s'il est proposé par au moins un million de citoyens issus d'au moins sept États membres) instituée par le **traité de Lisbonne** en **2007**.
- La vie politique européenne intéresse peu les citoyens, surtout préoccupés par les questions nationales, comme en témoigne la faible participation aux élections européennes (50,4% en 2019). Cependant, pour la première fois depuis 1979, ce taux a progressé. Les périodes de crise et de ratification des traités sont l'occasion pour l'Europe d'envahir le débat public. En **2005**, le **projet de Constitution européenne** a été rejeté suite à la victoire du « non » en France et aux Pays-Bas alors qu'en Espagne et en Allemagne, des manifestants réclamaient un **référendum** (consultation de la nation par une question à laquelle elle répond par « oui » ou par « non »).

### **Conclusion**

- La construction européenne est relancée en 1986 par l'Acte unique, qui prévoit la mise en place d'un marché unique. En 1992, le traité de Maastricht crée l'Union européenne, renforçant sa dimension politique et économique. Mais sa ratification provoque des résistances.
- Entre 1990 et 2013, l'UE passe de 12 à 28 membres : elle doit repenser son fonctionnement afin de concilier approfondissement et élargissement. Pour éviter la paralysie de ses institutions et se rapprocher de ses citoyens, l'UE cherche à se doter d'une Constitution européenne, rejetée en 2005.
- Mais l'UE est confrontée à des crises : elle est traversée par des débats entre les fédéralistes et les souverainistes, elle peine à s'affirmer sur la scène internationale, elle est confrontée à une triple crise (crise de l'euro, crise migratoire et Brexit) et elle est accusée d'être peu démocratique.